

SOCIETE DE PRESSE ET D'EDITIONS
DU CAMEROUN

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix- Travail- Patrie

DECISION N°...../SPE/DG/DAF/DAGRH/SM

Autorisant l'annulation de l'appel d'offres n°01/AONO/SPE/CIPM du
29.01.2024 relatif à la souscription d'une police d'assurance maladie en faveur du
personnel de la SOPECAM.

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA SOCIETE DE PRESSE ET D'EDITION DU CAMEROUN.
VU la constitution ;

Vu la loi N°2017/011 du 12 juillet 2017 portant statut général des entreprises publiques ;
VU le décret N°77/250 du 18 juillet 1977 portant création et organisation de la Société de Presse
et D'Editions du Cameroun (SOPECAM) ;

VU le décret N°2016/216 du 28 avril 2016 portant transformation de la SOPECAM en société
à Capital public (SCP) ;

VU le décret n° 2002/160 du 23 juin 2002 portant nomination du Directeur Général de la
Société de Presse et d'Editions du Cameroun (SOPECAM) ;

VU le Décret N°2016/216 du 28 avril 2016 portant transformation de la Société de Presse et
d'Editions du Cameroun en Société à capital public (SCP) ;

VU la circulaire N°000000026/C/MINFI du 29 décembre 2023 portant Instructions relatives à
l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et
des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2024 ;

VU l'appel d'offres n°01/SPE/AONO/CIPM du 29.01.2024 relatif à la souscription d'une
police d'assurance maladie en faveur du personnel de la SOPECAM ;

VU la demande d'annulation n°1448/SPE/DG/DAF/DAGRH du 01.03.2024 ;

VU l'autorisation d'annulation n°0012/SPE/CAB/PCA du 21.03.2024 ;

Considérant les nécessités de services.

DECIDE

Article 1^{er}: l'appel d'offres n°01/SPE/AONO/CIPM du 29.01.2024 relatif à la souscription
d'une police d'assurance maladie en faveur du personnel de la SOPECAM est annulé
conformément à l'article 53 des règles communes applicables aux entreprises publiques.

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

22 MARS 2024
Yaoundé, le

AMPLIATIONS

- ❖ SPE/DG
- ❖ SPE/DAF/DAGRH/SM
- ❖ SPE/ DAF/DFC/SBT
- ❖ SPE/CG
- ❖ Dossier
- ❖ Chrono/

Le Directeur Général

